



Vol plus depot de plainte quel sont les risques ?

Par **patrick**, le **23/11/2009** à **19:29**

Bonjour,

Mon ami à été pris en flagrant délits pour vol hier.

Il a volé un petit jouet a 3.90€

La vigile a rempli un dépôt de plainte seulement et ne lui a pas fait payer l'objet, elle lui à dit également de ne plus remettre les pieds dans le magasin.

Que risque t-il ? Il a 18 ans et n'a pas de casier judiciaire.

merci d'avance

Par **frog**, le **23/11/2009** à **19:45**

[citation]elle lui à dit également de ne plus remettre les pieds dans le magasin.[/citation]

Rires. Il peut y retourner les mains dans les poches tant qu'il n'y a pas eu un jugement affirmant le contraire.

[citation]Que risque t-il ? Il a 18 ans et n'a pas de casier judiciaire.[/citation]

Pour ce montant, et une première fois, rien.

Par **patrick**, le **23/11/2009** à **19:50**

merci de repondre aussi vite.
Meme ci la vigile lui a dit qu'il risquerai d'aller au tribunal ?
recevera t-il une lettre ?

Par **frog**, le **23/11/2009** à **20:09**

[citation]Meme ci la vigile lui a dit qu'il risquerai d'aller au tribunal ?[/citation]
Coup de pression à 3.90 euros. ;-) Ou alors sincère méconnaissance de notre système
juridique... Au choix.

[citation]recevera t-il une lettre ? [/citation]
Bouarf, même pas ça. En général, on classe sans suite sans perdre ni temps, ni timbre.

Par **patrick**, le **23/11/2009** à **20:11**

c'est d'accord !
merci beaucoup en tous cas.
Je vous tiens informé si il lui arrive quelque chose.
bonne soirée ;-)